

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER
avec la collaboration de
L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE PUBLIQUE

Philippe ANTOINE

**MOUVEMENTS DEMOGRAPHIQUES
EN MILIEU URBAIN
ETUDE D'UN QUARTIER D'ADJAME**

Vol I : METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Août 1977

CENTRE DE PETIT BASSAM - SCIENCES HUMAINES -

BP 4293 ABIDJAN CÔTE-D'IVOIRE

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER
avec la collaboration de
L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE PUBLIQUE

Philippe ANTOINE

MOUVEMENTS DEMOGRAPHIQUES EN MILIEU URBAIN

ETUDE D'UN QUARTIER D'ADJAME

VOL. I : METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Août 1977

CENTRE DE PETIT BASSAM - SCIENCES HUMAINES
B.P. 4293 ABIDJAN - COTE D'IVOIRE

S O M M A I R E

Page

INTRODUCTION - LE CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE : LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE D'ABIDJAN	2
I - LA METHODOLOGIE	6
1 - Problématique	6
2 - Les méthodes retenues	7
a) L'enquête renouvelée	7
b) L'enquête à passages répétés	9
3 - Définition des principaux concepts	9
a) Le Groupe Domestique	9
b) Les critères de résidence	10
II - LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE	13
1 - La zone d'enquête	13
a) Limite du quartier	13
b) Représentativité du quartier	13
2 - La préparation de l'enquête et organisation du travail	16
a) Le calendrier	16
b) L'enquête préliminaire "fiche mise à jour"	16
c) La publicité de l'enquête	19
d) La formation des enquêteurs	20
e) Le questionnaire	20
f) L'organisation du travail au cours du premier passage	21
g) La codification et l'exploitation	21
3 - Difficultés rencontrées et fiabilité des données ...	22
a) La dénomination	22
b) L'âge et la datation des événements	23
c) Nationalité, lieu de naissance	24
d) Composition du groupe domestique, relations de parenté	25
e) Les événements	26
f) L'activité et le revenu	26
CONCLUSION	28
BIBLIOGRAPHIE	30
ANNEXES	32

INTRODUCTION

LE CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE : LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE
D'ABIDJAN

L'augmentation de la population urbaine est certainement le phénomène démographique majeur en Afrique, depuis une vingtaine d'année. Abidjan connaît depuis qu'elle est capitale (1934) une croissance démographique particulièrement rapide. L'agglomération est passée de 125 000 habitants au recensement de 1955 à 968 000 habitants au recensement de 1975. On peut résumer cette situation à l'aide des chiffres suivants :

	1934	1955 (1)	1963 (1)	1968 (1)	1-5-1975 (2)	1-6-1977
Population d'Abidjan	17 000	125 000	254 000	450 000	968 000	1 200 000
Taux d'accroissement annuel		10 %	9 %	12 %	11 %	11 %

Sources : (1) BCEOM - BNETD 1974
(2) Recensement 1975

Entre 1955 et 1975 le rythme moyen annuel d'accroissement est de 11 %. En faisant l'hypothèse que ce rythme se maintient, on peut estimer la population de l'agglomération à 1 200 000 habitants en juin 1977.

Le poids démographique d'Abidjan ne cesse d'augmenter par rapport à l'ensemble du pays. De 5 % de la population nationale en 1960, il atteint en 1975, 18 % de la population totale du pays et 46 % de la population résidente dans les centres urbains.

En 1975 la population d'Abidjan se répartit de la façon suivante par quartier (voir tableau 1). Si l'on compare avec les résultats des études de la SEMA et du BCEOM - BNETD on peut remarquer que des quartiers comme Treichville ou Adjamé tendent vers une croissance nulle.

Par contre dans les quartiers périphériques comme Abobogare ou Yopougon cette croissance annuelle atteint respectivement 12 % et 50 % entre 1973 et 1975. Il peut donc paraître paradoxal d'entreprendre une étude sur la croissance urbaine dans un quartier ancien comme celui d'Adjamé, qui date de 1930. Ce quartier constitue un quartier relais pour les nouveaux immigrants, qui viennent souvent rejoindre un parent avant de s'installer dans un autre quartier. (Voir la carte 1 : quartiers d'Abidjan et zone d'enquête). C'est donc un lieu privilégié pour l'étude des migrations vers les villes, mais surtout pour l'étude de la mobilité intra urbaine. En effet il existe une dynamique interne à la ville et il semblait intéressant de privilégier ce point d'autant que la méthodologie retenue permet une analyse diachronique du phénomène.

TABLEAU 1 : POPULATION D'ABIDJAN PAR QUARTIER

Quartier	1963 (1)		1973 (2)	1-5-1975 (3)			
	Pop. totale	R.M.	Pop. totale	H	F	TOTAL	Rapport Masculinité
Plateau	1 980	1,17	14 300	7 920	7 129	15 049	1,11
Treichville	70 310	1,19	111 750	64 368	46 959	111 327	1,37
Adjamé	90 530	1,20	104 550	68 961	53 494	122 455	1,29
Zone 4	2 810	1,72	15 150	8 207	6 423	14 630	1,28
Vridi Port Bouet	29 500	1,21	59 650	39 314	33 302	72 616	1,18
Koumassi	33 950	1,38	149 150	80 539	63 676	144 215	1,26
Williamsville			30 650	18 571	13 878	32 449	1,34
Cocody	8 850	1,17	38 450	18 441	15 694	34 135	1,18
Marcory	13 370	1,14	66 800	36 527	28 128	64 655	1,30
Attécoubé	17 700	1,24	33 850	25 480	21 642	47 122	1,18
Locodjro Santé			11 800	7 303	6 724	14 027	1,09
Yopougon Banco			10 650	6 930	6 212	13 142	1,12
Total Commune d'Abidjan	<u>2640880</u>	<u>1,22</u>	<u>646 750</u>	<u>382 561</u>	<u>303 267</u>	<u>685 828</u>	<u>1,26</u>
Abobo			109 600	74 527	63 850	138 377	1,17
Yopougon Sicogi, santé etc...			28 850	37 715	32 204	69 919	1,17
Gonzagueville				3 645	3 451	7 096	1,06
Anono				2 193	2 072	4 265	1,06
Songon				5 967	4 332	10 299	1,38
Total Grand Abidjan			<u>785 200</u>	<u>535 891</u>	<u>432 613</u>	<u>968 504</u>	<u>1,24</u>

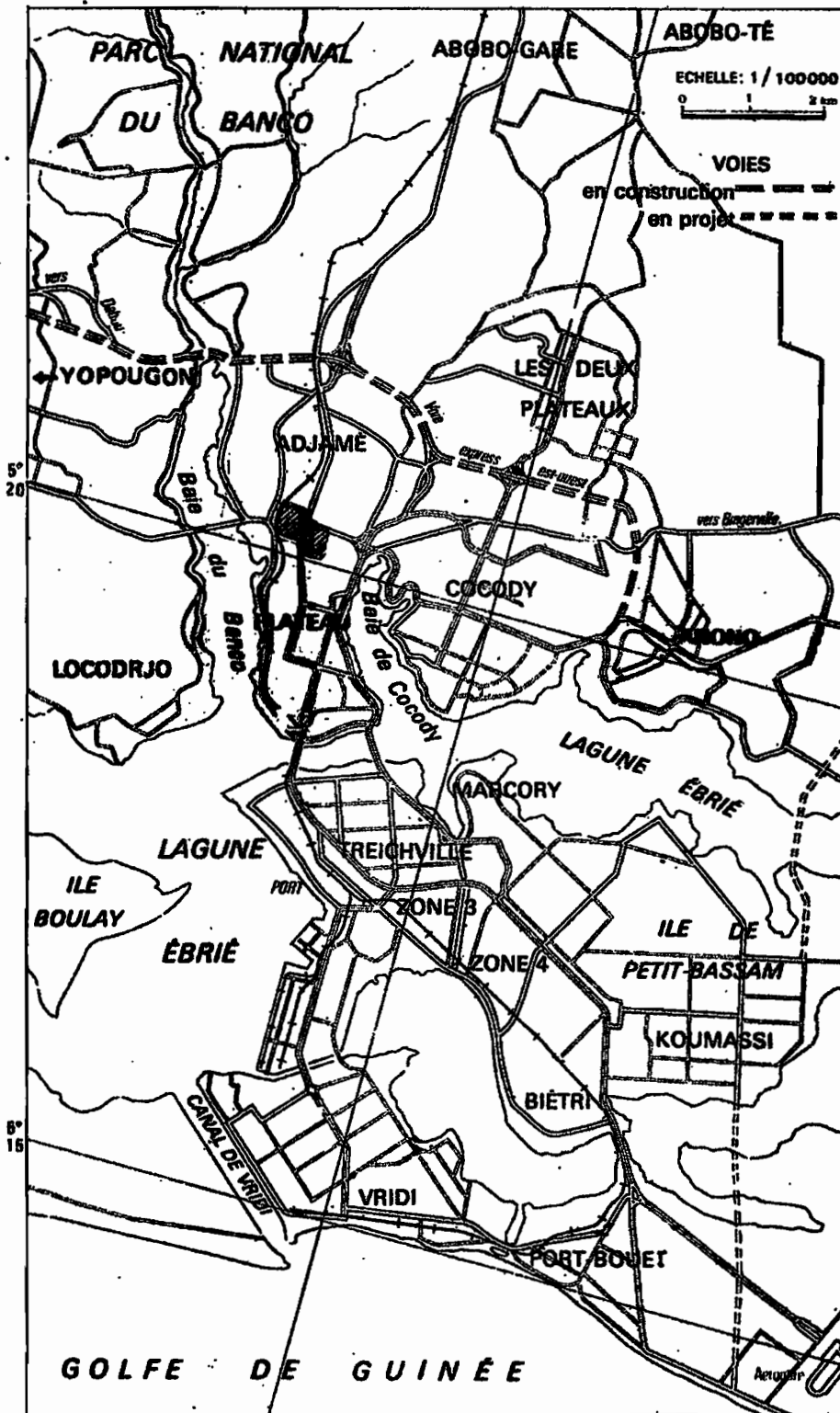
(1) SEMA [1966]

(2) BCEOM & BNEDT [1974]

(3) Recensement [1976]

- CARTE 1 -

ABIDJAN



 Zone étudiée

I - LA METHODOLOGIE

1 - Problématique :

L'objectif de l'enquête est d'analyser la dynamique des populations en milieu urbain, mouvement naturel et mouvements migratoires, en privilégiant l'étude de la mobilité intra urbaine. Analysant les situations de résidence sur un maximum de sept ans, nous tentons de dégager une typologie des migrations vers et en milieu urbain :

- Mouvements externes à la ville : il s'agit d'une part des migrations internationales vers Abidjan qu'on estime à 50 000 personnes par an, et d'autre part à la fois de l'exode rural et des migrations depuis un centre urbain, mouvements évalués à 35 000 personnes (1). En dehors de ces estimations, le phénomène est mal connu. Nous ne pouvons faute de moyens l'évaluer pour l'ensemble de la ville. Par contre l'étude d'un quartier permet d'en dégager quelques caractéristiques de structure et d'intensité, et d'appréhender la fréquence des retours.

- Mouvements internes à la ville. Ce sont les plus fréquents (2) et s'ils ne conditionnent pas le taux d'expansion, ils ont une influence sur l'évolution de la ville. Ces mouvements sont le reflet de l'insertion ou non des "nouveaux citadins". L'analyse de ces mouvements permet de comprendre la dynamique de la croissance urbaine.

Le travail est essentiellement axé sur l'étude de ces deux types de mouvements. Toutefois l'observation suivie de cette population permet de mesurer parallèlement le mouvement naturel.

(1) Estimation à partir de TRAVAUX PREPARATOIRES AU PLAN 1976.

(2) Ainsi au cours de la première phase du travail sur 1028 chefs de groupe domestique dont connaît la destination, 67 % sont restés à Abidjan (dont 1/4 à Adjamé), 12 % sont partis dans une autre région de Côte d'Ivoire, et 21 % à l'étranger.

Signalons qu'une sous enquête fécondité est menée durant le 1er passage auprès des femmes de 13 à 47 ans. Cette étude est axée sur les facteurs naturels de la fécondité et leur répercussion sur la durée des intervalles intergénésiques (1).

2 - Les méthodes retenues :

La méthodologie appliquée est celle d'une enquête à passages répétés dont le premier passage inclut une enquête renouvelée pour une fraction de la population.

a) L'enquête renouvelée :

Ce type d'enquête a été mis en oeuvre pour la première fois en milieu rural en Haute Volta (1973). Les responsables en donnent la définition suivante :

"L'enquête renouvelée consiste à étudier le devenir d'une population à partir de la liste nominative des individus issue d'une enquête ancienne". [QUESNEL-VAUGELADE 1975].

L'INSP a réalisé une enquête démo-sociologique en 1970 sur une partie du quartier d'Adjamé. [Voir M. DUPONCHEL 1971]. Sur une population enquêtée en 1970 de 11 328 personnes, répartie en 2438 ménages, on dispose des documents de base pour 2392 ménages (1,9 % de fiches égarées). Le document de base est une fiche collective qui porte entre autre : nom et prénom, relation de parenté, situation matrimoniale, sexe, date et lieu de naissance, nationalité, dates d'arrivée à Abidjan et dans le logement, catégorie socioprofessionnelle, revenu. Le travail nécessite de procéder en deux temps: connaître tout d'abord la liste des groupes domestiques toujours présents en 1977, s'attacher ensuite au devenir de leurs membres.

(1) Etude menée conjointement par le Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale (CIRES), l'Institut de la Santé Publique INSP) et l'ORSTOM.

- La première phase : Les groupes domestiques sortis d'observation. Un premier tri est en effet nécessaire, il semble illusoire d'effectuer directement l'enquête individu par individu lorsque tous les membres du ménage ont quitté une cour. Si les voisins connaissent en général le devenir du chef de famille, les réponses sont trop vagues pour les autres personnes de la famille. Cette dernière phase a permis de dénombrer 1515 groupes domestiques ayant quitté leur cour depuis 1970 (63 %).

- La population objet de l'enquête renouvelée

La deuxième phase consiste à s'intéresser à chaque individu des 877 groupes domestiques (soit 37 % des ménages résidents en 1970) encore présents. La population de référence pour l'enquête renouvelée est donc de 4794 personnes (42 % de la population) en 1970, et en 1977 cette population est augmentée des naissances et des immigrations et diminuée des décès et des émigrations (au nombre de 2024) au sein de ces groupes domestiques toujours présents dans la cour sept ans plus tard.

- Les limites de la méthode • Cette méthode semble particulièrement appropriée pour l'étude des migrations. Elle est moins adaptée à l'étude du mouvement naturel. S'il est possible de saisir la mortalité chez les individus appartenant à des groupes domestiques toujours résidents, un biais important est cependant introduit. Le décès d'un chef de groupe domestique est souvent une cause de migration de l'ensemble de la famille. On sous estime ainsi la mortalité au delà de 30 ans (1).

Il s'avère illusoire de saisir la fécondité sur un intervalle de sept ans les risques d'omission d'enfants non résidents ou décédés entre les deux passages sont importants. Le couplage avec une enquête à passages répétés permet de lever cette hypothèse.

(1) De même il est impossible de connaître les décès à l'intérieur des groupes domestiques avant leur émigration.

b) L'enquête à passages répétés

Cette méthodologie est maintenant largement utilisée et il n'est pas nécessaire de la détailler (voir INED - INSEE - ORSTOM 1971). La répétition des passages à 6 mois d'intervalle (comme il est prévu) permet d'obtenir des réponses relativement correctes puisque faisant peu appel à la mémoire des enquêtés, la date du passage précédent servant de point de référence. Ce type de collecte entraîne le recueil de données plus fiables sur la mortalité et la fécondité (1), et d'affiner l'analyse des mouvements de courte durée propre à différencier davantage les critères de résidence.

La population résidente en 1977 est de 11 619 personnes (population de référence pour l'enquête à passages répétés). En tenant compte des individus sortis du champ de l'observation à l'enquête renouvelée, on arrive à un total de 13 643 enquêtés au premier passage.

3 - Définition des principaux concepts

a) Le groupe domestique

Le concept de groupe domestique recouvre des réalités sociologiques différentes. La typologie suivante a été dressée [SEMA 1966] :

- les célibataires vivant isolés ou en groupe
- le ménage constitué d'un groupement conjugal se composant d'un homme, de son épouse (ou ses épouses) et leurs enfants célibataires. On peut inclure dans ce type les chefs de groupe domestique veufs ou divorcés, les mères de famille célibataires.

- la famille élargie : est caractérisée par une certaine complexité des rapports de parenté. Ce groupement domestique étendu est fondé sur des systèmes de parenté qui lui confèrent une remarquable capacité d'intégration de nouveaux membres. C'est dire que

(1) La confrontation avec le questionnaire fécondité (CIRES - INSP - ORSTOM) a permis de noter sur la fiche collective les femmes enceintes au premier passage. On pourra ainsi obtenir au second passage l'issue des grossesses avec une probabilité réduite d'omission.

la forte proportion de familles étendues à Abidjan "offre de larges potentialités internes à l'accroissement démographique de la ville par immigration" (R. DESCLOITRES - 1970).

En 1970 les trois catégories représentaient respectivement environ 30, 45 et 25 % des groupes domestiques. Au cours de l'enquête, c'est avant tout à la permanence des groupes domestiques que nous nous référons et non à celle du chef de groupe domestique, ceci afin d'obtenir le maximum de renseignements sur les migrations et déplacements internes à la ville des membres du groupe domestique.

b) Les critères de résidence

Renouvelant une enquête effectuée, il nous faut rappeler les critères de résidence choisis lors de l'opération initiale. Pour l'enquête de 1970, sont considérées comme résidentes :

- les personnes présentes depuis plus de 6 mois, sauf celles qui se sont déclarées en visite
- les personnes présentes depuis moins de 6 mois mais qui désirent s'installer dans le quartier
- les résidents "absent temporaire" y compris les élèves en cours de scolarité à l'extérieur d'Abidjan.

Pour l'enquête de 1977, nous ne devons pas nous écarter trop de ces définitions, afin de garder une cohérence à l'ensemble de l'étude. On considère comme résident dans le logement toute personne qui y vit (dormant) habituellement depuis 6 mois et ceux y résidant depuis moins de 6 mois mais ayant l'intention d'y résider.

Un homme ayant plusieurs épouses dans des concessions différentes du quartier a été associé à sa première épouse. Les visiteurs ont été exclus du champ de l'enquête. Toute personne résidant habituellement dans le logement mais séjournant dans un autre lieu pour une durée inférieure à 6 mois est considérée comme absente. Les absences d'une ou deux nuits ne sont pas prises en compte (chauffeur, commerçant ...).

Toute personne ayant quitté le ménage depuis plus de 6 mois est considérée comme émigrée, (~~ex: des élèves en cours de scolarité~~), ainsi que toute personne ayant quitté le logement définitivement même depuis moins de 6 mois (Mariage ...). Il est certain que d'un passage à l'autre (espacé de 6 mois) des absents deviendront émigrants, et vice versa.

Pour une personne résidente en 1970, et pour laquelle s'applique l'enquête renouvelée les situations possibles en 1977 sont les suivantes :

- résidant présent
- résidant absent
- émigrée
- décédée
- omise en 1970 (absente ou non recensée).

Pour une personne arrivée depuis 1970, soit par naissance, soit par émigration :

- résidant présent ou absent

De même pour les groupes domestiques nous avons :

- groupe domestique résidant en 70 sans changement (peu nombreux)
- groupe domestique résidant en 70 avec modification (migrations, naissance, décès)
- groupe domestique résidant en 70 totalement disparu en 1977. (Objet de l'enquête préliminaire)
- groupes domestiques nouveaux arrivés depuis 1970.

Ces définitions sont strictes et parfois ne recourent pas toujours des réalités sociologiques (ex : femme partie pour un an ou plus, au village, pour un accouchement ou soigner un parent). Mais comme les motifs de déplacement sont connus, cela permet de nuancer les situations de résidence.

Il s'est avéré impossible de retracer tous les mouvements individuels entre 1970 et 1977 : la mobilité au sein des logements est trop importante surtout dans les familles originaires des environs d'Abidjan (Baoulé, Agni, Attié, lagunaires ...). Il y a parfois une permanence de 2 ou 3 personnes et chaque année des villageois de la famille viennent en séjour.

Il est certain que d'autres critères de résidence (1 an ; motif du déplacement ...) donneraient des résultats différents. Le critère de résidence est toujours arbitraire. C'est l'analyse des motifs et des durées des déplacements qui permettent de nuancer le concept et de mieux approcher les réalités sociologiques. Il faut noter qu'en tout c'est 8350 personnes qui ont quitté leur cour (1) entre 1970 et 1977. Ceci donnant une idée de l'intense mobilité à Abidjan.

(1) La durée de résidence dans le logement est en fait la durée de résidence dans la cour. Au sein d'une même cour les déménagements sont fréquents et non pris en compte par l'enquête.

II - LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

1 - La zone d'enquête

a) Limites du quartier

Le secteur opérationnel a été déterminé en 1970 par l'INSP du fait de sa proximité de l'Institut. (Voir carte 2). Cette zone d'enquête a été délimitée à l'aide du plan cadastral, et la zone CK du cadastre a été retenue. Cette zone regroupe des lotissements situés de part et d'autre du Boulevard Nangui Abrogoua (une des artères principales d'Abidjan) . La zone d'enquête couvre en fait trois quartiers :

- Au Sud-Est du Boulevard, le quartier d'Adjamé-Cocody dit Dallas, quartier bâti dans les années 30, bordé de logements de fonction des employés de la RAN. Ce quartier jouxte celui résidentiel de l'Indénié.

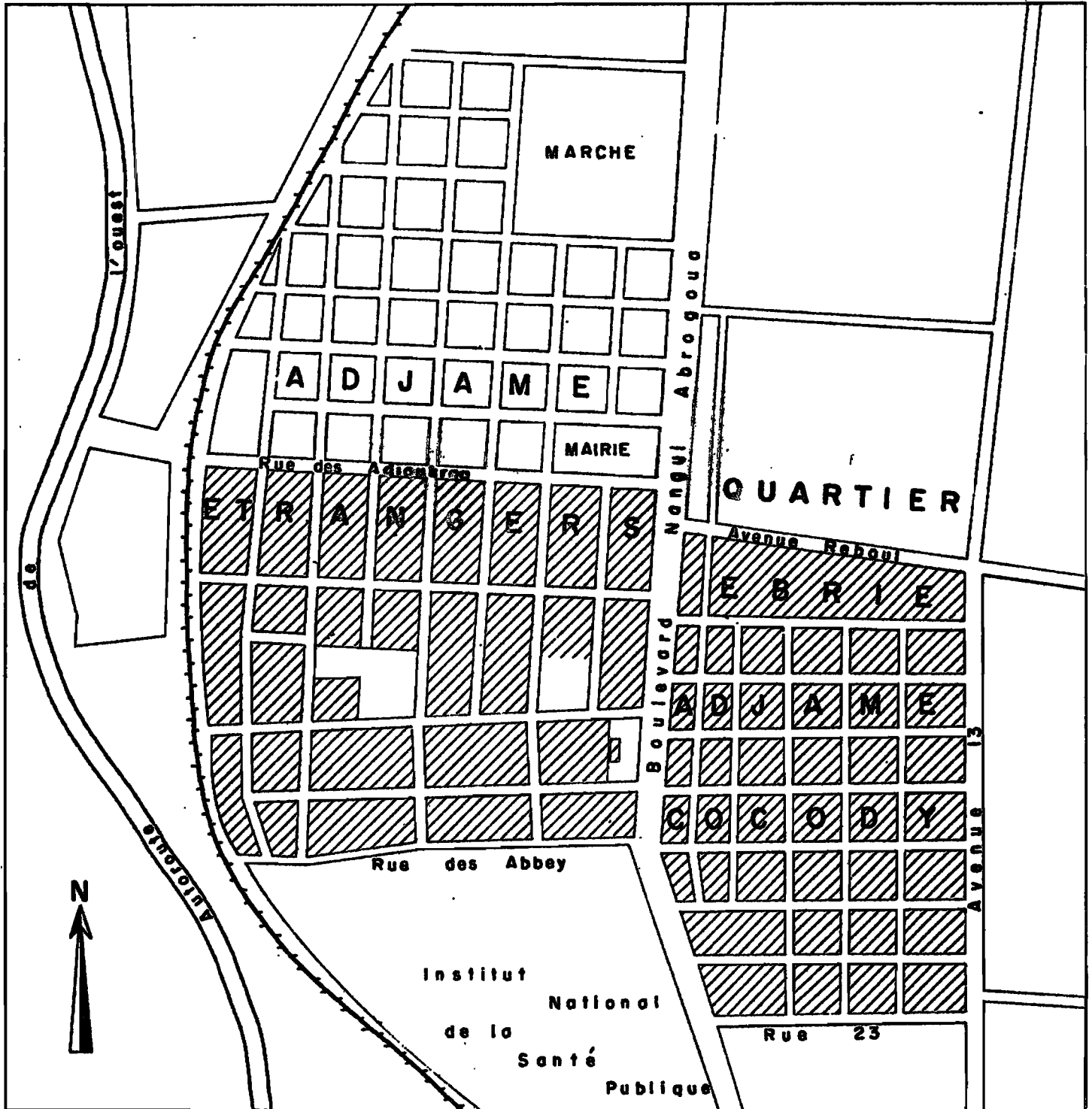
- Au Nord-Est se trouve une partie du village Ebrié, qui a donné son nom au quartier : Adjamé signifie en ébrié point de rencontre. Ce quartier n'est pas bâti. Les propriétaires sont Ebrié, mais on rencontre de nombreux locataires étrangers (Voltaïques, Nigériens ...). Ces deux quartiers étant menacés de destruction, la voirie n'est plus entretenue. (C'est de ce côté qu'est prévue le prolongement de la voie triomphale).

- A l'Ouest on trouve une partie d'Adjamé-étranger, quartier "Dioula" (commerçant du Nord). Ce quartier est le mieux équipé. En bordure du boulevard, on trouve quelques immeubles "bourgeois" habités par les commerçants libanais. On peut noter d'ailleurs une dégradation des conditions d'habitat du boulevard vers la voie ferrée.

b) Représentativité du quartier

On peut caractériser tout d'abord ce quartier par son type d'habitat. C'est un habitat évolutif économique ou très économique. Il s'agit généralement d'un lot de 40m x 40m composé de 4 cours, entourée chacune de bâtiments. La part relative de ce type d'habitat dans Abidjan est mise en valeur par le tableau suivant :

ZONE CK DU CADASTRE



 Zone étudiée

Echelle: 1/5000

Tableau 2 : Répartition en % de la population d'Abidjan par type d'habitat en 1973.

	Habitat résidentiel	Habitat évolutif	Opérations groupes	Habitat traditionnel	Habitat spontané	TOTAL
Haut et très haut standing	4	-	3	-	-	7
Economique	-	16	16	-	-	32
Très économique	-	20	4	4	10	38
Sommaire	-	7	2	-	14	23
T O T A L	4	43	25	4	24	100

Source : A partir de BCEOM - BNETD [1974] p. 22 et 23.

Le type d'habitat évolutif que l'on rencontre à Adjamé, est un des types dominants puisqu'y logent 36 % de la population abidjanaise.

La densité du quartier d'Adjamé est de 300 habitants/ha comparable à celle de Koumassi, alors que la moyenne pour Abidjan est de 80 habitants/ha. Le quartier choisi d'Adjamé CK compte une densité de plus de 500 habitants/ha en 1977, inférieure aux 800 habitants/ha enregistrée à Treichville [PARIS - BOISADAM 1971]. Adjamé CK est assez représentatif des quartiers denses.

Sur le plan ethnique on rencontre essentiellement, (comme pour l'ensemble de la ville) des Baoulé, des Malinké, des ethnies voltaïques (Mossi, Bobo ...). On peut compter également de nombreux Ebrié, des Ashanti, des Yorouba Une grande partie de la population de ce quartier vit du commerce, Adjamé possédant le marché le plus important de la ville. Liée à cette activité commerciale on trouve une minorité libanaise. On constate donc que ce quartier est loin d'être homogène.

En 1970 la structure par grand groupe d'âge donnait le reflet d'une population sensiblement plus vieille que celle établie pour Abidjan lors de l'enquête SEMA.

Tableau 3 : Structure par groupe d'âges(en %) Abidjan et quartier CK

Groupe d'âge révolus	ABIDJAN		QUARTIER CK	
	H	F	H	F
0 - 4	18,0	20,3	17,6	18,2
5 - 14	19,0	23,6	20,8	25,8
15 - 24	21,2	27,6	20,3	25,0
25 - 39	32,1	24,0	28,3	23,2
40 - 59	8,6	3,8	11,1	7,1
60 et +	0,8	0,4	1,8	0,7
T O T A L	100	100	100	100

A partir de : SEMA [1966] et M. DUPONCHEL [1971]

2 - Préparation de l'enquête et organisation du travail

a) Le calendrier

La préparation du travail a commencé en décembre 1976, et les opérations se sont déroulées suivant le calendrier ci-joint. Les premiers résultats (1) sont prévus pour juin 1978.

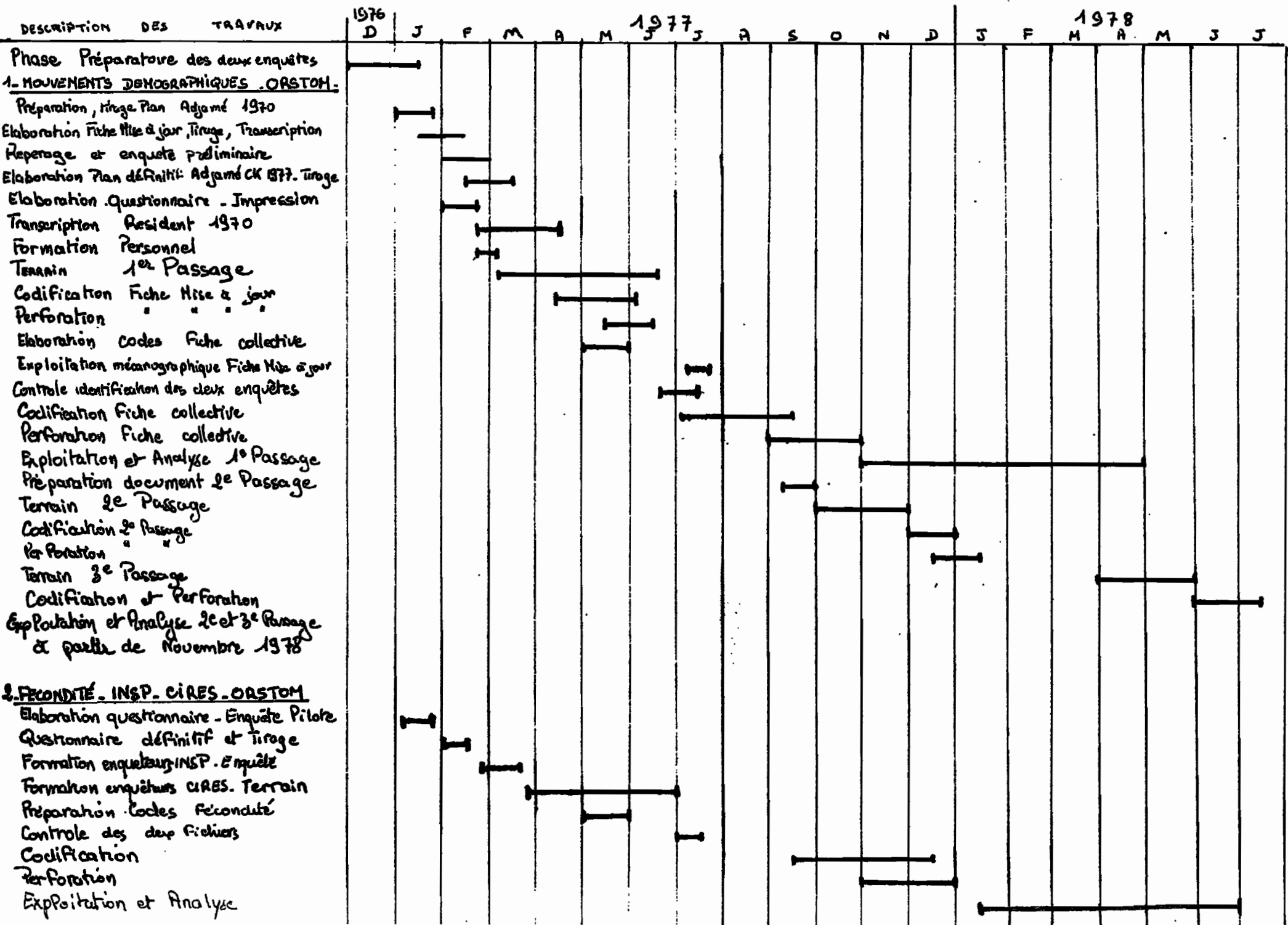
b) L'enquête préliminaire "Fiche Mise à Jour" et les travaux préparatoires

L'INSP dispose de l'ensemble des documents de terrain en 1970. Pour procéder au renouvellement de l'enquête, il fallait s'assurer dans un premier temps,

- 1) de la présence des ménages, et les situer sur le plan
- 2) établir le plan de chaque concession.

(1) Les chiffres figurant dans ce rapport ne sont que des résultats provisoires provenant d'un décompte manuel.

CALENDRIER DES OPERATIONS - ADJAME CK



Une enquête préliminaire était donc nécessaire. Les travaux préparatoires débutèrent en janvier 1977. A partir des documents de l'INSP, on a tracé le plan du quartier tel qu'il se présentait en 1970 et, pour chaque logement on porte le numéro attribué en 1970. Pour chaque concession on établit une fiche Mise à jour (voir annexe I) sur laquelle on transcrit le nom de chaque chef de groupe domestique et son numéro de logement. Cette fiche permet donc de procéder à l'appel dans les cours et de dresser ainsi la liste des groupes domestiques résidents en 1977. De plus pour les groupes domestiques ayant quitté la cour, trois renseignements sont demandés :

- le lieu de destination
- l'année de départ
- le motif du départ

L'enquête préliminaire eut lieu en février 1977 et dura tout le mois. Si le repérage des logements ne pose aucun problème, il est par contre difficile d'obtenir des renseignements sur les ménages ayant quitté la cour. Les voisins se montrent réticents à donner des nouvelles surtout si la personne interrogée (présente) et la personne concernée (ayant quittée la cour) sont d'ethnies différentes. La personne interrogée ne veut pas porter la responsabilité d'ennuis qui pourraient arriver à la personne dont on demande des nouvelles. Autre difficulté souvent rencontrée, la personne est inconnue : il peut s'agir soit d'une personne totalement étrangère (ethniquement) à la cour, ou n'ayant eu aucune relation avec ses voisins, ou enfin (cas assez fréquent) d'une personne connue sous un nom différent de celui porté sur la fiche. En rappelant le logement où elle habitait et l'époque, on arrive à obtenir les renseignements désirés.

Ainsi sur les 1515 groupes domestiques ayant quitté leur cour depuis 1970 le lieu de destination du chef de groupe domestique est connu dans 68 % des cas, le motif du départ dans 70 % et la date de départ dans 76 %.

Dès le début du travail nous avons rencontré des difficultés particulières avec les Nigériens et les Ghanéens. D'une part beaucoup de prostituées (1) sont originaires de ces pays. Changeant souvent de logement, leurs voisins, plusieurs années plus tard, ne se souviennent pas d'elles, d'autant plus que ces dernières vivent côté rue et non à l'intérieur de la cour. D'autre part les commerçants du Nigéria ne sont pas en règle administrativement et considèrent donc avec méfiance toute enquête, même à but social ou scientifique.

A l'issue de ce passage, on a établi les plans actuels des concessions et porté les numéros des nouveaux logements. Pour les groupes domestiques résidents toujours dans la même cour, on a transcrit sur le questionnaire les renseignements collectés en 1970 (2), et nécessaires du déroulement de l'enquête renouvelée. Au cours de cette enquête préliminaire nous avons testé le questionnaire "fiche collective", sur un échantillon d'une vingtaine de ménages.

c) La publicité de l'enquête

Depuis 1970, de nombreuses enquêtes ont été menées sur des échantillons de population du quartier CK. Les relations entre l'INSP et la délégation d'Adjamé sont très bonnes. En compagnie du médecin chef de la PMI, nous avons eu une première réunion en février avec le Bureau Politique de la section du PDCI-RDA à la délégation d'Adjamé. Une seconde réunion avec les représentants des différentes ethnies fut organisée, où nous avons expliqué les buts de l'enquête.

L'enquête préliminaire a permis également de donner des explications dans chaque cour et préparer ainsi l'arrivée des enquêteurs. Pour le quartier Ebrié (menacé de destruction depuis plusieurs années, nous avons pris la précaution de trouver le chef

-
- (1) En 1970, il y avait 196 prostituées "toutous"; 150 ont quitté leur domicile, entre les deux passages. Cela représente 60 % des départs des chefs de groupe domestique de sexe féminin.
 - (2) Nombre de résidents en 1970, montant du loyer, nombre de pièces et pour chaque individu présent en 70 : nom, relation de parenté, situation matrimoniale, lieu de naissance, nationalité, date de naissance, dates d'arrivée à Abidjan et dans le logement, profession et revenu.

de village et avons expliqué aux anciens que cette enquête n'avait rien à voir avec une étude annonçant la destruction de leurs habitations.

Malgré cela, la publicité a été insuffisante et dans certaines cours, il a fallu expliquer à de nombreux individus les buts du travail et susciter la confiance des enquêtés. Les menaces de destruction qui pèsent sur une partie de la zone CK, les craintes de contrôle des prix, d'imposition ... n'ont pas facilité notre travail. La tenacité des enquêteurs a permis de vaincre les nombreuses réticences. Lors des 2^e et 3^e passages, une lettre sera remise à chaque chef de cour, la veille de la venue des enquêteurs.

d) La formation des enquêteurs

Nul n'ignore l'influence du travail de l'enquêteur sur la fiabilité des données. Nous avons la chance de travailler avec des enquêteurs permanents de l'Office ayant participé à de nombreuses opérations, tant en milieu rural qu'urbain. Ils ont acquis un certain sens du contact et une pratique de plusieurs langues.

Un manuel d'instruction succinct fut rédigé. La formation surtout orale a porté particulièrement sur les buts de l'enquête, les explications à donner à la population. On a insisté sur la nécessité d'obtenir des données précises sur les dates des événements. Le questionnaire a été détaillé et étudié au cours de plusieurs séances de travail.

Mais l'idée essentielle était de faire naître un esprit d'équipe : par exemple les enquêteurs ont été associés à la présentation de l'enquête aux autorités communales, ainsi qu'à certaines réunions de coordination à l'INSP. La formation s'est achevée par des exercices sur le terrain, où chaque enquêteur a travaillé sous notre contrôle permanent pendant plusieurs jours.

e) Le questionnaire

Un modèle du questionnaire est donné en annexe ainsi qu'un résumé des instructions l'accompagnant. (Annexe II et III). Outre les renseignements sur l'identité de l'individu, on a cherché

à saisir en détail sa situation professionnelle, en distinguant le secteur dit "moderne" et le secteur dit "informel". On a préféré recourir à un questionnaire léger, de façon à privilégier la qualité des réponses.

f) L'organisation du travail au cours du 1er passage

Le 1er passage s'est déroulé du 3 mars au 20 juin 1977. Le personnel comprenait :

- un démographe
- 4 enquêteurs en moyenne (il y a eu certaines rotations de personnel dues aux nécessités de service au sein de l'ORSTOM).

Les enquêteurs travaillaient de 15h à 21h 30 du lundi au samedi (1), par équipe de deux. Chaque équipe disposait des fiches collectives des résidents en 1970 de l'île enquêtée, de la fiche mise à jour, et de questionnaires vierges. Ils commençaient en général par interroger les résidents de 1970. Pour les absents un rendez-vous était pris auprès de l'épouse ou d'un camarade. Tous les cas problématiques m'étaient soumis et réglés directement sur le terrain.

g) La codification et l'exploitation

Deux codifications distinctes sont effectuées. D'une part celle concernant les groupes domestiques sortis d'observation (préenquête de février) où l'on code certaines variables relevées sur le questionnaire de 1970 (âge, date d'arrivée à Abidjan et dans le logement, C.S.P. ...) et les lieux, dates, et cause de départ. D'autre part la codification de la fiche collective 1977 (voir liste des codes en annexe IV et V). La perforation est assurée par l'INSP. L'exploitation de la préenquête est mécanographique (2). L'exploitation (3) de l'enquête proprement dite est faite à l'aide du système intégré de programmes SPSS (Statistical Package for Social Sciences).

(1) Au cours de l'enquête préliminaire, on a remarqué que peu de personnes étaient présentes dans les cours le matin : travail, marché, démarches, visite ...

(2) A l'INSP sur trieuse Honeywell-Bull

(3) A l'OCM sur ordinateur IBM 370-145

3 - Difficultés rencontrées et fiabilité des données

Si, dans la plupart des cas, l'accueil est amical et le déroulement de l'entretien ne pose aucun problème, insistons sur les difficultés rencontrées même si elles sont marginales et sur les risques d'erreur qu'elles peuvent entraîner à l'analyse. Seule la connaissance des conditions de collecte permet d'estimer la fiabilité des résultats. Certaines informations apparemment simples à obtenir nécessitent en fait de nombreuses questions. Parfois les enquêtés se sont montrés méfiants, et s'il a été difficile de les convaincre de répondre aux questions aucun refus définitif n'est à signaler. Certains enquêtés (résidant depuis plus de 7 ans) très réticents en 1977, n'avaient pas été recensés en 1970.

La diversité des ethnies et des nationalités rencontrées (de la Mauritanie au Cameroun) a nécessité de recourir parfois à des intermédiaires (interprète bénévole). Un biais supplémentaire peut être ainsi introduit. Enfin étant donné la densité des cours l'isolement de l'enquêté était très difficile à obtenir. On a buté sur des problèmes de divers ordres.

a) La dénomination

Lors de la première phase, des confusions se sont produites dans le repérage des familles dues aux homonymies fréquentes au sein de chaque cour (chaque cour ayant une dominante ethnique). La deuxième phase de l'enquête a permis de résoudre ce problème grâce à l'énumération des membres de la famille résidents en 1970. Outre les cas où le nom a été mal orthographié en 1970, on peut noter que le nom d'état civil ne correspond pas toujours au nom d'usage, ce qui entraîne des hésitations et seule la relation de parenté peut permettre d'identifier la personne.

Cas des noms traditionnels et des noms musulmans : souvent les convertis à l'Islam donnent leur nom musulman alors que la carte d'identité porte le nom ethnique (1).

(1) Ex : une femme baoulé dont l'état civil est Kouakou Amenan déclare s'appeler Moh Ouattara.

Les nouveaux nés : le nouveau né n'a pas toujours un nom dès la naissance. Chez les musulmans du Nord on attend le 7^e jour, chez les Guéré le 3^e jour pour une fille, le 4^e jour pour un garçon. Il y a de plus dans cette pratique un risque d'omission, l'enfant n'a pas encore sa place dans la société.

Il arrive également que les parents d'un jeune enfant changent le nom. Chez les Agni-Bona, par exemple, l'enfant porte le nom du jour de naissance mais parfois vers 3 ou 6 mois le nom change. Ainsi "Kouakou (nom du jour de naissance) après 6 mois est devenu N'da (en hommage à un vieux). Kouakou devient son surnom.

Signalons que certains individus sont réticents à donner leur vrai nom, ce qui risque de poser des problèmes d'identification au cours des deuxième et troisième passages.

- par méfiance envers les enquêteurs : cas des prostituées "toutous", qui souvent prétendant n'avoir pas de papier, donnent un surnom.

- par méfiance vis-à-vis des voisins : l'individu veut cacher son vrai nom aux voisins pour ne pas attirer l'attention sur lui, (crainte du ridicule ...).

b) L'âge et la datation des événements

Le phénomène de l'imprécision des âges est bien connu en Afrique, et nous ne nous attarderons pas sur la perception du temps en milieu traditionnel (voir Cah. ORSTOM 1968). Si souvent l'imprécision de l'âge est involontaire, la population se protège aussi de certaines obligations et procède à un ajustement de l'âge en fonction des nécessités du moment. Ainsi G. NIANGORAN BOUAH [1964 p. 21] donne l'exemple suivant :

"... L'annonce des réformes de l'enseignement (1) avait suscité un vaste mouvement que je nommerais : "Opération Âge". Les parents d'élèves qui en eurent vent établirent de nouvelles pièces d'état civil pour leurs enfants trop âgés, diminuant de cinq à six ans l'âge des grands élèves ; certains qui avaient déjà une pièce d'état civil mais qui étaient trop âgés pour le nouveau régime se rendirent dans d'autres localités du pays pour s'y faire établir

(1) En 1946.

un jugement supplétif dans l'unique but de diminuer leur âge et de pouvoir poursuivre leurs études".

En fait, le phénomène est toujours actuel et nous avons rencontré souvent au cours de l'enquête des adolescents qui se rajeunissent entre les passages de 1970 et 1977, pour pouvoir rester inscrits dans un établissement scolaire. Fréquemment un individu a plusieurs jugements supplétifs et indique son âge en fonction de ses intérêts. Pour les jeunes enfants grâce au carnet de santé surtout, nous avons des dates de naissance précise.

La datation des événements a été difficile. Il est en effet impossible de bâtir un calendrier historique face à la diversité des ethnies et à l'échelonnement des arrivées à Abidjan. Pour le quartier nous avons deux dates de référence : début 1970 enquête de l'INSP, mi-1973 démolition des maisons en banco (1). La plupart du temps pour les événements récents dont la date est inconnue on calcule à partir de ces éléments. Notons par contre que de nombreuses personnes sont capables de donner la date exacte au jour près de leur arrivée à Abidjan même si cela remonte à plus de vingt ans. Ce qui marque l'importance de cet événement à leurs yeux. Elles cherchent ainsi à marquer leur ancienneté d'Abidjanais.

c) Nationalité, lieu de naissance

De nombreux étrangers se font établir une carte d'identité ivoirienne d'une manière illégale. Il suffit d'aller dans une sous-préfecture indiquée par un ami ivoirien et de se faire établir un jugement supplétif en donnant des noms de parents ivoiriens (indiqués par cet ami). Il est évident qu'en dehors des cas mis en relief par l'enquête renouvelée, ceci est impossible à dépister. Le changement de nationalité entraîne le changement de lieu de naissance, et il est difficile d'estimer la fréquence de cette pratique. Toute enquête à Abidjan risque de sous-estimer légèrement le nombre d'étrangers.

(1) 1973 : Fête Nationale à Adjamé. Chaque année la Fête Nationale se déroule dans un lieu différent. Sa préparation est l'occasion d'une rénovation (à la charge des propriétaires) des habitations du quartier choisi.

d) Composition du groupe domestique, relation de parenté et situation matrimoniale

C'est dans les groupements familiaux élargis que les problèmes sont les plus nombreux, car les relations de parenté sont difficiles à obtenir et il faut interroger plusieurs membres du groupe domestique.

Il est difficile de cerner avec exactitude la situation matrimoniale surtout pour les femmes qui répugnent parfois à se dire célibataires alors qu'elles ont plusieurs enfants.

Comme le fait remarquer L. ROUSSEL [1965] la composition des ménages peut être mouvante, car "des prêts d'enfants peuvent intervenir entre ménages alliés". Nous avons pu constater que le phénomène dépasse le "prêt". Il peut s'agir également de "dons" d'enfant. Par exemple, on fait la distinction chez les Baoulé entre "Me wã" (mon enfant) terme général couvrant le propre enfant, ou le fils d'un frère, et le terme plus précis "Me Nkounou bâ" (l'enfant de mon ventre). Dans diverses circonstances un très jeune enfant peut être donné à une femme. Si la femme est interviewée devant l'enfant concerné, elle répondra que c'est son enfant propre.

Une des raisons fréquente du don d'enfant est la stérilité. Quand une femme est stérile, une soeur ou une amie (un homme également) peut prendre la décision de donner un de ses enfants, entre autres raisons pour lui permettre d'avoir d'autres enfants. Il s'agit d'attirer l'attention du génie qui donne les enfants. Si on demande à cette femme si c'est bien son enfant, elle répondra "Me Nkounou bâ". La réponse s'adressant à la fois à l'enquêteur et au génie. On voit le biais que peut introduire cette pratique (1) dans les études sur la fécondité et comment il peut limiter la validité de l'analyse de la stérilité.

(1) Pratique répandue dans toute la Côte d'Ivoire. Citons le cas limite de cette femme guéré dont la rivale (coépouse) avait promis de lui donner son quatrième enfant. Après la naissance, au village, la déclaration de naissance fut faite directement au nom de la mère adoptive.

e) Les évènements

Pour chaque individu le recueil du dernier évènement migratoire n'a pas entraîné de difficultés, si ce n'est une certaine uniformité dans les motifs de déplacements.

Pour les décès, l'enquête renouvelée, a montré que les risques d'omission sont importants. Pour une personne décédée, les gens hésitent parfois, ne se souviennent pas. Il était donc illusoire dans ces conditions d'obtenir de façon exhaustive le nom des jeunes enfants nés entre 1970 et 1977 et décédés avant l'enquête renouvelée.

f) L'activité et le revenu.

Pour les chefs de groupe domestique, la profession a été déclarée de façon précise. Par contre pour les femmes, certaines estiment ne pas travailler, alors qu'elles se livrent à un commerce de micro détail.

La rubrique "autres activités et sources de revenus" n'a pas été remplie la plupart du temps, les gens refusant de parler des activités au village (plantation) ou des activités annexes qu'ils pouvaient exercer, activités souvent clandestines.

En ce qui concerne les revenus, les salariés ont donné le montant de la dernière paye (1). Pour les commerçants ou les travailleurs indépendants, les petits revenus sont à peu près bien évalués, mais pour les revenus supérieurs à 20 000 F les réponses ne sont pas exploitables. On peut toutefois penser que pour la comparaison 1970-1977, une même personne a répondu avec la même marge d'erreur aux deux passages.

(1) Ce renseignement demandait de la part des enquêteurs une certaine discrétion, le salarié ne répondant que s'il est certain que les autres membres de la famille n'entendent pas, et surtout pas sa femme.

D'autres problèmes se sont posés mais ils sont généraux à toutes les opérations démographiques, comme la situation de résidence. Si parfois l'enquêté omet de citer des membres de sa famille (enfants de sa fille célibataire, ...) les "vieux" ont tendance à considérer que tous leurs enfants sont toujours résidents pour confirmer leur statut social.

L'enquête en milieu urbain offre des aspects positifs : présence d'individus scolarisés dans la cour, servant de médiateurs; existence de l'état civil permettant une datation relativement précise des âges; facilité du repérage des ilôts... Mais certains inconvénients viennent les contrebalancer. Outre les destructions et les modifications fréquentes d'ilôts (1), la diversité ethnique, la dissolution des structures traditionnelles rendent difficiles les premiers contacts ; chaque cour constitue une entité spécifique dont il faut gagner la confiance . Les contraintes horaires liées au rythme de vie freinent le déroulement du travail, les relations de voisinage parfois tendues et l'insécurité de la vie urbaine (insécurité des revenus, du travail, du logement ...) engendrent une méfiance envers toute démarche à caractère institutionnel.

(1) Parfois une cour est démolie entièrement et tous les occupants expulsés. La modification des constructions facilite le renouvellement des locataires et une hausse des loyers.

CONCLUSION

Avant l'analyse des résultats, on peut faire un premier bilan. Les avantages d'une observation suivie (enquête renouvelée ou E.P.R.) ne sont plus à démontrer, tant au niveau de la collecte (1) qu'au niveau de l'analyse qui peut être ainsi longitudinale.

L'enquête renouvelée a toutefois ses propres caractéristiques. Les principaux avantages résident dans une meilleure observation des migrations de longue durée ; une saisie particulièrement bonne des émigrations et des déplacements vers d'autres quartiers d'Abidjan.

La méthode présente des inconvénients qui semblent amplifiés en milieu urbain. L'enquête renouvelée doit être adoptée à ce contexte et l'on doit distinguer le cas des départs collectifs de groupes domestiques (2) des devenirs individuels. On réduit ainsi considérablement l'effectif de la population de référence pour laquelle s'applique l'enquête renouvelée de façon exhaustive individuelle par individu. Dans ces conditions le mouvement naturel est plus difficile à appréhender. On laisse également échapper les immigrants dont la durée de séjour est très courte.

Si cette technique n'est pas à rejeter en milieu urbain (surtout pour l'approche de la mobilité intra-urbaine) elle demanderait à être perfectionnée sur un échantillon plus petit et sur

(1) L'appel à la mémoire des enquêtés est réduite, diminuant ainsi les erreurs par omission ; chaque passage permet de contrôler les informations déjà recueillies ; le passage constitue de plus une date de référence précise.

(2) Collectifs c'est à dire familiaux. En cas de départ du groupe domestique, on ne connaît valablement que la destination du chef de groupe domestique, ce qui limite le champ et les possibilités d'analyse.

un intervalle plus court, ceci afin de diminuer les sorties d'observation collectives (départ de l'ensemble du groupe domestique). C'est surtout l'analyse de ce cas qui demande à être affinée(1).

La conjonction des observations renouvelée et suivie, nous permet d'effectuer une saisie temporelle du phénomène migratoire sur un espace fixe : c'est à dire que l'on fait l'hypothèse que dans un espace déterminé en zone urbaine (non résidentielle), on peut, sur un intervalle pluri-annuel, appréhender les différents types de cheminements migratoires. Le séjour à Adjamé peut être une première arrivée en ville, un déplacement saisonnier, une migration de travail, ... et même une installation définitive.

(1) Le postulat selon lequel un chef de groupe domestique part avec le reste du ménage reste à vérifier.

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES CITES

- BCEOM - BNETD. 1974 - Projet de développement urbain à Abidjan. Rapport n° 1. Démographie, activités, emplois, revenus. Abidjan, 106 p.
- DESCLOITRES R. 1970 - Evolution des structures familiales et migrations à Abidjan. Coll. Int. CNRS. La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Tome I pp. 525-534.
- DUPONCHEL M. 1971 - Enquête socio sanitaire sur un quartier d'Adjamé, INSP. Abidjan, 302 p. multigr.
- INED - INSEE - ORSTOM. 1971 - Les enquêtes démographiques à passages répétés. Méthodologie, Paris, 290 p.
- MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES - DIRECTION DE LA STATISTIQUE. 1976 - Répertoire des localités de Côte d'Ivoire et population 1975. Abidjan, 371 p. multigr.
- MINISTERE DU PLAN. 1976 - Travaux préparatoires au Plan 1976-1980. Démographie. Première esquisse. ED/SC/D. 20 p. multigr.
- NIANGORAN BOUAH G. 1964 - La division du temps et le calendrier rituel des peuples lagunaires de Côte d'Ivoire. Paris, Institut d'ethnologie, 164 p.
- ORSTOM. 1968 - Temps et Développement : quatre sociétés en Côte d'Ivoire. Cah. ORSTOM Sér. Sci. Hum. Vol. V, n° 3, 89 p.
- PARIS.- BOISADAM. 1971 - Abidjan. Revue d'Etudes Politiques Africaines. N° 69, sept. 71. Paris, pp. 26-42.
- QUESNEL A. VAUGELADE J. 1975 - Approche des migrations temporaires et définitives par une enquête renouvelée. Haute Volta : Région Mossi 1973. Actes du 4è colloque de Démographie Africaine. Ouagadougou, pp. 94-101.

ROUSSEL L. 1967 -- Côte d'Ivoire 1965. Population. Ministère du Plan
Abidjan, 208 p.

SEMA. 1965 - Rapport 3 bis. Etat de la population d'Abidjan en 1964.
Tome II, Paris, 203 p. multigr.

Rapport 6. Structures et transformation des groupements
domestiques d'Abidjan. 124 p. multigr.

VAUGELADE J. 1972. -- Présentation méthodologique d'une enquête sur
les migrations. "Enquête renouvelée sur un intervalle
pluri-annuel". Cah. ORSTOM sér. Sci. Hum. Vol. IX n° 4.
Paris, pp. 454-458.

A N N E X E S

Annexe I	Fiche mise à jour	1 p.
Annexe II	Fiche collective	4 p.
Annexe III	Résumé Instructions fiche collective	5 p.
Annexe IV	Codes fiche mise à jour	4 p.
Annexe V	Codes fiche collective	14 p.

INSP. ORSTOM

ENQUETE ADJAME CK 1977

FICHE COLLECTIVEConcession Cour Logement Date enquête
J M A

Nom chef groupe Domestique :

Groupe Domestique résidant en 70 * Nombre de personnes en 1970 Nombre de personnes en 1977

Enquêteur

Contrôle

Statut d'occupation :

Propriétaire , Locataire , Sous Locataire , Hébergé Logé par employeur , Autre Si locataire ou sous locataire * Montant du loyer en 1970 Montant du loyer en 1977 * Nombre de pièces en 1970 Nombre de pièces en 1977 Dimensions : Surface m²

Ethnie du chef de groupe domestique :

Ethnie de son épouse :

S'il y a lieu de ses autres épouses :

Religion chef de groupe domestique :

Domicile précédent :

Pour la 1ère visite

Pour les groupes domestiques présents en 1970, porter les renseignements manquants, remplir les colonnes 9 à 12 et la colonne 1ère visite. Demander les nouveaux arrivants ou les naissances depuis cette date - Insister pour obtenir les naissances suivies d'un décès - Pour les nouveaux arrivants et les enfants nés entre 1970 et 1977 remplir les colonnes 1 à 7 et 9 à 12.

Pour les groupes domestiques non présents en 1970, établir la liste complète des personnes résidant habituellement dans ce logement et remplir pour chacune d'elles les colonnes 1 à 7 et 9 à 12.

ANNEXE III : RESUME des INSTRUCTIONS FICHE COLLECTIVE

Ceci ne constitue qu'une partie des instructions données aux enquêteurs. Ce résumé permet de connaître le type de renseignements obtenus.

I. INSTRUCTIONS PAGES CENTRALES :

N° d'ordre, commencer par le chef de groupe domestique, puis son épouse suivie des enfants. Si plusieurs épouses, mettre la seconde épouse à la suite de la liste des enfants de la 1ère épouse, et ainsi de suite... Chaque épouse dans l'ordre suivie de ses enfants

Nom et Prénom : Indiquer le patronyme complet

Relation de Parenté :

Abréviation

- CGD : Chef de groupe domestique
- Ex : Epouse de x (en x indiquer le n° de son époux)
exemple : E₁ si Epouse du n° 1
- Gx + Y : Fils (garçon de x et Y). Mettre en 1er le numéro du père et en second le numéro de la mère. Exemple G₁ x 2. Si père est inconnu ou non résident mettre que le numéro de la mère. Inversement si la mère est non résidente ne mettre que le numéro du père
- Fx + y : Fille de x et y - Idem que Gx + y
- Px Père de x ; Mx Mère de x ; FRX Frère de x ; Sx Soeur de x ;
- Cx Cousin ou cousine de x ; Nx Neveu
- Sans lien de parenté

Situation Matrimoniale :

- C Célibataire
- M Marié (sont considérés comme mariés l'homme et la femme vivant régulièrement ensemble y compris les unions libres)
- Mx Pour les hommes indiquer le nombre d'épouses
Ainsi M₃ = Marié 3 femmes
- Ms Indiquer Ms lorsque l'homme ou la femme se dit marié, et que leur époux ne réside pas dans le logement
- V Veuf ou veuve
- D Divorcé(e) et séparé(e)

Lieu de Naissance :

Pour les Ivoiriens et les étrangers nés en Côte d'Ivoire indiquer la sous-préfecture du lieu de naissance. Pour les étrangers : le pays de naissance, sauf pour ceux nés en Côte d'Ivoire. Pour les naissances postérieures à 1970, ayant eu lieu à Abidjan, indiquer le quartier avec précision - Noter

D pour naissance à domicile

H pour naissance à la maternité ou l'hôpital

Nationalité :

Un enfant né en Côte d'Ivoire dont l'un des parents est ivoirien, est lui-même ivoirien

Date de naissance déclarée en 1977. Indiquer la date la plus précise possible surtout pour les jeunes enfants où le jour et le mois devant être indiqués (demander le carnet de santé ou l'acte de naissance)

Niveau Instruction ou scolarité en cours

NSI	Non scolarisé illettré. N'est pas allé à l'école et ne sait ni lire ni écrire.
NSL	Non scolarisé lettré. N'est pas allé à l'école mais sait lire et écrire.
PRI	Ecole primaire jusqu'au CEPE
SECI	Secondaire jusqu'au BEPC
SECII	Secondaire jusqu'au BAC
SUP	Supérieur - Au-dessus du Bac

Pour les enfants en cours de scolarité indiquer soit la classe (ex CP1 ; CM1 ; 6è ; 1ère, Term....) soit pour les jeunes enfants les indications suivantes

J.E	Jardin enfant
COR	Ecole coranique
-	Ne va pas à l'école

Date de première arrivée à Abidjan et dans le logement :

Indiquer ce millésima : Ex : 1962 = 62

Colonnes 1ère visite

Col.	Evènement : mettre la nature de l'évènement
D	Décès
N	Naissance
EM	Emigration : départ d'une personne
IM	Immigration arrivée d'une nouvelle personne
S	Séparation à la suite d'un veuvage, ou divorce
M	Mariage
G	Etat de grossesse
Omis	Omis en 1970

Col. Date : Noter la date le plus précisément possible. Surtout pour naissance et décès. Demander pour les naissances soit carnet de santé ou bulletin de naissance. Pour les décès la déclaration de décès.

Si le même individu a connu deux événements de suite les noter l'un à la suite de l'autre

ex.	Evt	Date	Lieu, motif
	IM	15.12.70	Bouaké (Travail)
	M	20.07.75	Toumodi ...

Colonne : Lieu, Motif

- Pour les Décès indiquer le lieu de décès (pour Abidjan noter le quartier) et préciser D pour décès à Domicile et H pour décès à l'hôpital
- Pour les Emigrations : Préciser la destination et le motif au départ
- Pour les Immigrations : Préciser le lieu d'origine et le motif de l'installation
- Pour Mariage noter le lieu
- Pour grossesse - On complétera lors de l'enquête "deux dernières grossesses"
- Pour les lieux en Côte d'Ivoire indiquer la sous-préfecture ou le quartier d'Abidjan d'origine ou de destination.

II Page 4. ACTIVITE POUR LES INDIVIDUS DE + 15 ANS

Colonne N° Reporter le N° correspondant de l'individu (P. 2)

Colonne Profession 77 Noter la profession actuelle avec précision, surtout pour les commerçants indiquer la nature du commerce ex : grossiste en tissus; marchand ambulant de glases ; inspecteur de police, ...

Colonne Statut :

EMP	Employeur, personne travaillant à son compte et emploie plusieurs salariés
IND	Indépendant. Personne travaillant à son compte soit seule, soit aidée par sa famille
SAL	Salarié. Travaille régulièrement chez un patron qui lui verse un salaire
AF	Aide familial. Travaille chez un parent sans toucher un salaire
AP	Apprenti. Travaille chez un patron pour acquérir une formation
CHO	Chômeur. Ne va plus à l'école N'a pas actuellement de travail Désire travailler
RET	Retraité : A cesser de travailler

Secteur Activité

FP	Fonction Publique. Fonctionnaire et assimilés travaillant dans les ministères, les établissements publics, et l'administration communale, secteur semi public (ex EECI, SOGEFIA, SODECI ...)
IND	Industrie. Travailleurs de la chimie, de la construction automobile, conserveries... Toute activité entraînant la production d'un bien matériel
BTP	Bâtiment Travaux Publics
AGR	Travailleur à la production de produits agricoles ou de la pêche
COM	Commerce. Entreprise de commerce, commerce traditionnel, commerce de micro détail ...
SER	Services : Banques, Assurances, Entreprises de réparation, Guérisseur, Prostituées, ... Restaurant ...

Préciser après l'indication du secteur, le nombre de salaires travaillant dans la même entreprise que l'individu interrogé (Ne pas compter les apprentis). Obtenir avec précision les petits nombres de salariés (De 1 à 10). Ainsi un manutentionnaire chez un grossiste en tissu libanais qui emploie 5 salariés, indiquer :

Manoeuvre / SAL / COM 5 / ..

Colonne Lieu de travail : Noter le quartier d'Abidjan où travaille la personne

Colonne Autres activités ou sources de revenus

Préciser la profession ou le petit métier exercé en plus de l'activité principale. S'il s'agit d'une source de revenus, indiquer laquelle.

Propriétaire de logements

Planteur, Retraité ...

Colonne Revenus : Pour les salariés noter le salaire mensuel. Pour les autres actifs essayer d'obtenir ou de calculer l'équivalent du revenu mensuel.

CODIFICATION

FICHE MISE à JOUR

N° col.	Intitulé	Code	Observations
1 - 5	Identification		3 chiffres - N° de concession 2 chiffres N° de logement
6 - 7	Taille du groupe Domestique en 1970		Ce nombre figure sur la fiche. "Nbre de Personnes en 70".
8	Sexe du chef de groupe domestique	1. Masculin 2. Féminin	Voir Enquête Socio-SANITAIRE Colonne 5.
9	Situation de famille	1. Célibataire 2. Marié 3. Veuf - Divorcé	Marié que ce soit mariage legal, coutumier, ou union libre colonne 4
10-11	Année de naissance		Millésime, deux derniers chiffres de l'année naissance. Ex.1948 écrire 48 Colonne 6
12-13	Année arrivée Abidjan		Millésime, deux derniers chiffres Colonne 10
14-15	Année arrivée logt.		Millésime Colonne 11
16-17	Catégorie Socio-Profes.	1. Cadre supér.Prof.libé 2. Cadres Moyens 3. Petits commerçants et artisans (R < 50.000 F.) 4. Gros commerçants et entrepreneurs (R > 50.000) 5. Employé commerce, TP 6. Personnels service 7. Ouvriers, manoeuvres 8. Service d'ordre 9. Agriculteurs, Pêcheurs Marins 10. Prostituées 11. Marabouts 12. Divers et indéterminés 13. Elèves, Etudiants 14. Menagères 15. Retraités 16. Chômeurs 17. Sans profession	En principe ce code est déjà indiqué au feutre Colonne 12.

	Intitulé	Code	Observations
18-19	Lieu de Naissance	01 Abidjan 02 <u>Région Sud</u> ABOISSO ADZOPE AGBOVILLE 03 <u>Centre</u> BOUAFLE BOUAKE DALOA DIVO DIMBOKRO GAGNOA 04 <u>Nord</u> SEQUELA TOUBA KORHOGO FERKESSEDOUGOU ODIENNE KATIOLA 05 <u>Ouest</u> GUIGLO MAN DANANE BIANKOUMA 06 <u>Sud-Ouest</u> SASSANDRA EST 07 ABENGOUROU BONDOUKOU BOUNA 11 MALI 12 HAUTE-VOLTA 13 GUINEE 14 SENEGAL 15 GHANA 16 NIGERIA 17 NIGER 18 Autres pays africains 19 Autres pays non africains	Voir liste des sous-préfectures
20	Nationalité	0 Ivoirien 1 Malien 2 Voltaïque 3 Guinéen 4 Sénégalais 5 Ghanéen 6 Nigérian (Nigeria) 7 Nigerien (Niger) 8 Autres pays africains 9 Autres pays non africains	

N° col.	Intitulé	Code	Observations
21	Statut d'occupation	1. Propriétaire 2. Locataire 3. Logé par employeur 4. Hébergé	Correspondant à la question 29 du questionnaire aspect du logement
22	Domicile précédent à Abidjan	0. Autres quartiers 1. Adjamé 2. Adjamé 220 3. Abobo 4. Attiécoubé 5. Koumassi 6. Treichville 7. Port-Bouët 8. Yopougon 9. Williamsville	Correspond à la question 2 du questionnaire suite de la fiche d'Identification Si habitait auparavant le quartier CK laisser en Blanc Si non né à Abidjan et n'a jamais habité un autre quartier mettre 11.
23-24	Lieu Destination	01 Abidjan 02 Région Sud. ↓ Regions C I 07 11 Mali ↓ Pays 19 20 Autres quartiers ↓ Quartiers Abidjan 29 Williamsville 90 Décédé Blanc: Destination inconnue	Laisser en Blanc Voir Fiche Mise à jour Indiquer Abidjan lorsque le quartier n'est pas précisé) Régions Côte d'Ivoire sauf Abidjan) voir 18-19 - M Code) Pays) Voir 18-19 M Code) Voir 22. Code quartier Abidjan) Précéder le code indiquer du chiffre 2 en col. 23.
25	Date Départ	Indiquer le dernier chiffre Blanc: Date Inconnue	Ex: 1975 = 5 1970 = 0 laisser en Blancs
26	Gp d'Age au Départ	1. 20-24 ans 2. 25-29 3. 30-34 4. 35-39 5. 40-44 6. 45-49 7. 50-54 8. 55-59 9. 60-69 0. 70 et +	Calcul de l'âge au départ Année Départ - Année Naissance ex: Né en 1948 Parti en 1970 Age au départ = 70-48 = 22 ans A placer dans le groupe d'Age 20-24 ans Code 2 Pour ceux dont on connaît l'année de naissance mais pas la date de départ Calculer l'âge en faisant 73 - Année de naissance.

N° col.	Intitulé	Code	Observations
27-28	Durée de résidence dans le logement	Nombre d'années de résidence Inconnu - laisser en blanc	Année de départ - Année arrivée dans le logement Ex: Parti en 74 Arrivée en 69 74-69 = 5 ans
29-30	Motif Départ	0 Démolition 1 Modification 2 Renvoyé par propriétaire ou conflits dans la cour 3 Habitat plus moderne 4 Maisons plus grande 5 Devenu propriétaire 6 Logé par employeur 7 Affecté dans une autre localité ou raisons professionnelles 8 Parti chercher du travail 9 Ne paye pas loyer 10 Mariage 11 Retourné au village 12 Retraité 13 Raisons familiales 14 Décès CGD Blanc: Raison inconnue	Maladie ou décès parent...
31	Parent occupant précéd.	1 Oui 2 Non Blanc. Inconnu	
32-33	CK		Identification enquête
34-35	77		Année enquête

ANNEXE V : CODIFICATION FICHE COLLECTIVE

CARTE GROUPE DOMESTIQUE

N° variable	N° colonne	Intitulé variable	Code	Observations
D. 01	1-2	Indicatif Enquête	1 K	Pré codé
D. 02	3-8	Identification groupe domestique	N° Concession 070 à 220 N° Cour 1 à 6 N° Logement 01 à 99	
D. 03	9-10	Indicatif groupe domestique	0 0	Pré codé
D. 04	11-16	Date visite	JJ 01 à 31 MM 03 à 06 AA 77	Pré codé
D. 05	17	Enquêteur	!ABOBI Jean 1 !BAPPOHI Jean 2 !DOUE Gaston 3 !KANGA Antoine 4 !INGUESSAN Pascal 5 !OUEDRAOGO Harouman 6 !ZEZE Bizo 7 !Autres Enquêteurs 8	
D.06	18	Résident en 1970	Résident en 70 1 Arrivé après 70 ou omis 0	Sur le questionnaire : Croix dans la case correspondant Case laissée en blanc
D.07	19-20	Nb de personnes résidentes en 70	Si 0 en 18 mettre 00 01 à 99	
D.08	21-22	Nb de personnes résidentes en 1977	01 à 99	
D.09	23-24	Nb total de personnes portées sur la fiche	01 à 99	Nombre de personnes pour lesquelles existent une carte
D.10	25-26	Nb de personnes ayant connu un évènement	00 à 99	Compter p 3 du questionnaire Nb personne connaissant EM, IM, D, M, S, N OMIS, Ab. entre 1970 et 1977
D.11	27	Statut occupation	!Propriétaire 1 !Locataire 2 !Sous locataire 3 !Hébergé 4 !Logé par employeur 5 !Autres 6 !Non précisé 9	
D.12	28-29	Loyer 70	01 à 99 Si supérieur à 99 mettre 99	Loyer en milliers de francs Ex. : 05 = 5 000 Francs Idem, Si Non Précisé, 99
D.13	30-31	Loyer 77	01 à 99	
D.14	32-33	Nombre de pièces 70	01 à 20 99	
D.15	34-35	Nombre de pièces en 77	01 à 20 99	
D.16	36-38	Surface en m2	006 à 400 999	Non précisé 999

D.17	39-40	Ethnie Chef Groupe domestique		Voir code Ethnie
D.18	41-42	Ethnie 1ère épouse CGD		si-joint
D.19	43-44	Ethnie 2è épouse		
D.20	45	Religion CGD	Musulman 1 Catholique 2 Protestant 3 Hariste 4 Autres religions chrétiennes 5 Animiste 6 Sans religion 7 Non précisé 9	
D.21	46-47	Domicile précédent	01 à 99	Voir code géographique
D.22	48	Nb épouses du CGD	0 à 8 pour les hommes 19 si le CGD est une femme	Voir Situation Matrimoniale Col. 5.
D.23	49	Variable fin de données groupe domestique	9	Pré codé

CARTE INDIVIDU

N° variable	N° colonne	Intitulé variable	Code	Observations
I 01	1-2	Indicatif Enquête	1 K	Pré codé
I 02	3-8	Identification groupe Domestique	N° Concession 070 à 220 N° Cour 1 à 6 N° Logement 01 à 99	
I 03	9-10	Identification individu	01 à 99	Col 1
I 04	11	Noyau Familial d'Appartenance	1 à 9 0 Ménage Collectif	Chaque famille restreinte à un numéro différent
I 05	12	Parenté	Chef groupe Domestique CGD Epouse (E) Enfant (F ou G) Petit enfant (PF ou PG) Ascendant (P.M.) Frère ou Soeur (Fr ou S) Autre Parent (C.N.O.T) Sans lien de parenté Non précisé	La parenté se marque à partir du CGD si un seul noyau familial ou à partir du chef de famille pour les autres noyaux familiaux
I 06	13	Sexe	Masculin Féminin Non déterminé	Le sexe est en général connu, sauf pour les mort nés. Si omission retablir logiquement le sexe
I 07	14	Situation Matrimoniale	Célibataire C Marié monogame M Marié polygame Mx Marié (épouse non résident) Ms Veuf Séparé S Non précisé	
I 08	15-16	Nationalité	Ivoirien Béninois Ghanéen Guinéen Voltaïque Libérien Malien Mauritanien Nigerien (NIG) Nigerian (NGA) Sénégalais Togolais	00 Autres pays Afrique Ouest 01 Gabonais 02 Autres pays Afrique 03 Libanais 04 Français 05 Autres pays Non Africain 06 Apatride 07 Non précisé 08 09 10 11
I 09	17-18	Date Naissance en 70	88 à 70 Si né avant 1880 Si non résident en 70	1880 à 1970 Si né après 70, laisser en blanc .../...

.10	19-22	Date Naissance en 77	MM 01 à 12, AA 80 à 77,	79 79 Non précisé 79 79 Non précisé
.11	23-24	Lieu de Naissance		Voir Code géographique
.12	25	Niveau Instruction	Pour les plus de 12 ans Non scolarisé (NSI, NSL, AR) 0 Ecole Primaire PRI 1 Ecole Secondaire SECI 2 Bac et Supérieur SEC II et SUP 3 Pour les moins de 12 ans et ceux en cours de scolarité Classe CP1 à CM2 4 Classe de 6è à 3è 5 Classe 2è et au delà y compris SUP 6 Jardin enfant J E 7 Ecole coranique COR 8 Ne va pas à l'école (-) 9	0 Si né avant 65 et ne va plus à l'école 1 à l'école 2 3 Si né après 65 ou va encore à l'école
.13	26-27	Date Arrivée Abidjan	80 à 77,	79 79 Non précisé
.14	28-29	Date Arrivée Logement	80 à 77,	79 79 Non précisé
.15	30-31	Parité au N° de la Mère	00 à 80	Parité pour les femmes de plus de 13 ans résidente au moment de l'enquête ou bien 88 N° de la Mère (Col. 9-10) pour 99 les enfants nés entre 70 et 77
.16	32	Enquête en 2 G (INSP-CIRES-ORSTOM)	Non 0 Oui 1 Non concerné 9	Pour les femmes africaines nés entre 1930 et 1964. Les femmes enquêtées sont indiquées par une croix rouge en marge 9 Hommes et Femmes non concernés
.17	33	Nombre d'évènements vécus par l'individu	0 à 3 Sis 3 et +	1 Evènement si figure 3 IEM, IM, N, D, S, OMIS, Abs.
Pour les évènements les inscrire dans l'ordre historique du plus anciens au plus récent				
.18	34	Nature de l'évènement	Décès (D) Emigration EM Immigration IM Séparation, Veuvage divorcé S Mariage M Naissance N Mort né Absence en 76-77 Omie en 70	1 Si n'a pas connu d'évènement 2 laisser en blanc 3 4 Ne prendre en compte que les évènements se produisant entre 1970 et 1977 5 6 7 8 9
.19	35-38	Date de l'évènement	MM 01 à 12 AA 70 à 77	99 99 Non précisé 99 Pour omie mettre 99-70
.20	39-40	Lieu		Voir code géographique

		2è évènement		Si n'a pas connu du 2è évènement, laisser en blanc
I.22	43	Nature	Voir I.18	
I.23	44-47	Date	Voir I.19	
I.24	48-49	Lien	Voir I.20	
I.25	50-51	Motif	Voir I.21	
		3è évènement		Si n'a pas connu de 2è évènement, laisser en blanc
I.26 à I.29			Idem	
I.30	61-62	Profession en 70	Voir code profession	Colonne 61 à 66 : Si n'était pas présent en 70 laisser en blanc
I.31	63	Statut	Employeur EMP Indépendant IND Salarié SAL Aide familial AF Apprenti AP Chômeur CHO Chômeur n'ayant jamais travaillé Retraité RET Non précisé	1 Retablir la logique du statut 2 si erreur flagrante ou manque 3 d'information 4 5 Si le chômeur exerçait déjà 6 une profession celle-ci est 7 mentionnée et mettre 6, si le 8 chômeur n'exerçait aucune pro- 9 fession mettre 7
I.32	64-66	Revenus mensuels en 70 en milliards de francs	000 à 998 Si plus d'un million mettre 998 Non précisé 999	Les apprentis ne touchent pas de revenu monétaire mettre (000)
I.33	67-68	Profession en 77	Voir code profession	
I.34	69	Statut	Voir en I.31	
I.35	70-71	Secteur	Secteur Moderne M Fonction publique FP 00 Industrie IND 01 Bâtiment, travaux publics BTP 02 Agriculture AGR 03 Commerce COM 04 Service SER 05 Secteur Informel I IND 11 BTP 12 AGR 13 COM 14 SER 15 Non précisé 99	
I.36	72-73	Lieu de travail	Voir code géographique	
		Autre activité		
I.37	74-75	Profession ou activité	Voir code profession	
I.38	76	Statut	Voir I.31	Si n'a pas d'autre activité laisser en blanc

I.39	77-79	Revenus mensuels en milliers de francs	0 à 998 Si plus d'un millier mettre Non précisé	998 999	
I.40	80	Variable fin individu	Fin individu Dernier individu du groupe domestique	0 1	1 est à porter une seule fois pour un groupe domestique

CODE ETHNIE

Groupe Akan

Abé	01
AGNI	02
AKIE OU AITIE	03
BADULE	04
EBRIE	05
Autres Lagunaires (ABIDJI, AHIZI, ALLADIAN, EOTILE, NZIMA)	06
ASHANTI	07
Autres ethnies groupe Akan	08
(ABRON, KROBOU, FANTI)	

Groupe Krou

Bété	09
Wé (Guéré, Wobé)	10
Krou	11
Autre Krou	
(Bakwé Godié, Neyo...)	12

Groupe Mandé

- Mandé su Sud	
DAN-YACOUBA	13
GOURO	14
Autre Mandé du Sud (GAGOU, OUAN...) ..	15
- Mandé du Nord	
BAMBARA	16
DIOULA (de KONG)	17
MALINKE	18
SARAKOLE	19
Autre Mandé du Nord (MENKA, ...)	20

Groupe Voltaïque

GURUNSI	21
LOBI	22
MOSSI	23
SENOUFO	24
Autre ethnies Voltaïque (KOULANGO, SAMOGO, BOBO ...)	25

Ethnies Ghana, Bénin, Togo, Nigéria

Yorouba-Nago	26
Autre (IBO, EWE, MINA, KPELE ...) ..	27

Autres ethnies d'Afrique de l'Ouest

HAOUSSA	28
MAURE	29
PEULH	30
WOLOF	31
Autres (DOGAN, SOUSSOU ...)	32
Autre Africain	33

Non Africain

LIBANAIS	44
EUROPEEN	55
Autres	66
Non précisé	99

CODE ABREGE DES ETHNIES IVOIRIENNES - LISTE ALPHABETIQUE

ABE	01	EBRIE	05
ABIDJI	06	EOTILE	06
ABOURE	06	ESSOUMA	06
ABRON	08	FOULA	18
ADIOUKROU	06	GAGOU	15
AGNI	02	GOURO	14
AHIZI	06	GUERE	10
AKAN	08	KODIA	12
AKIE	03	KOTROHOU	12
ALLADIAN	06	KOULANGO	25
AND	04	KROU	11
APPOLO	06	LOBI	22
ATTIE	03	MAHOU	18
AVIKAN	06	MALINKE	18
BAKWE	12	AUTRE MANDE DU NORD	20
BAMBARA	16	AUTRE MANDE DU SUD	15
BAOULE	04	NDENIE	02
BERIFOR	25	NEYO	12
BETE	09	NIABOUA	12
BETIE	08	NIEDEBOUA	12
BOUTYOULEUMENOU	13	NZIMA	06
DAN	13	SANWI	02
DIABE	02	SENOUFO	24
DIDA	12	AUTRES VOLTAIQUES	25
DIOULA	17	WE	10
DJIMINI	24	WOBE	10
DOMA	08	YACOUBA	13

CODE GEOGRAPHIQUE
DEPARTEMENTS ET SOUS-PREFECTURES (1)

ABIDJAN-VILLE			BIANKOUMA	34
ARR. I - PLATEAU	00		BIANKOUMA	
ARR. II - TREICHVILLE	01		GBONE	
ARR. III - ADJAME (AUTRE CK)	02		SIPILOU	
ARR. IV - ZONE 4	03		BONDOUKOU	35
ARR. V - PORT BOUET - VRIDI	04		BONDOUKOU	
ARR. VI - KOUMASSI	05		KOUASSI DATEKRO	
ARR. VII - WILLIAMSVILLE	06		KOUN FAO	
ARR. VIII - COCODY	07		SANDEGUE	
ARR. IX - MARCORY	08		TANDA	
ARR. X - ATTIEKOUBE	09		BOUAFLE	36
ARR. XI - LOCODJRO-SANTE I	10		BOUAFLE	
ARR. XII - YOPOUGON-BANCO	11		GOHITAFLA	
ARR. XIII - ABOBO-GARE	12		SINFRA	
ARR. XIV - ABIDJAN SANS PRECISION	13		ZOUENOULA	
ABIDJAN			BOUAKE	37
ALEPE	20		BEOUMI	
ANYAMA	21		BODOKRO	
BINGERVILLE (SAUF ABOBO)	22		BCTRO	
BONOUA	23		BOUAKE	
DABOU	24		BROBO	
GRAND BASSAM	25		DIABO	
GRAND LAHOU	26		DIDIEVI	
JACQUEVILLE	27		M'BAHIKRO	
SIKENSI	28		PRIKRO	
TIASSALE	29		SAKASSOU	
ABENGOUROU	30		TIEBISSOU	
ABENGOUROU			TOUMODI	
AGNIBILEKROU			YAMOUSSOUKRO	
ABOISSO	31		BOUNA	38
ABOISSO			BOUNA	
ADIAKE			NASSIAN	
AYAME			TEHINI	
ADZOPE	32		BOUNDIALI	39
ADZOPE			BOUNDIALI	
AFFERY			GBON	
AGOU			KASSERE	
AKOUBE			KOLIA	
YAKASSE ATTOBROU			KOUTO	
AGBOVILLE	33		TINGRELA	
AGBOVILLE				

(1) Source : Direction de la Statistique, Ministère des Finances. R.C.I.

DALOA	40	KORHOGO	48
DALOA		DIKODOUGOU	
ISSIA		KORHOGO	
VAVOUA		M'BENGUE	
ZOUKOUGBEU		NAPIEOLEDOUGOU	
DANANE	41	NIOFOUIN	
BINHOUE		POKAHA	
DANANE		SINEMATIALI	
ZOUAN-HOUNIEN		SIRASSO	
DIMBOKRO	42	MAN	49
ARRAH		BANGOLO	
BOCANDA		FACOBLY	
BONGOUANOU		KOUIBLY	
DAOUKRO		LOGOUALE	
DIMBOKRO		MAN	
KOUASSI KOUASSIKRO		ODIENNE	50
M'BATTO		BAKO	
OUELLE		GOUILIA	
DIVO	43	MADINANI	
DIVO		MANIANAN	
FRESCO		ODIENNE	
GUITRY		SEGUELON	
LAKOTA		TIENKO	
FERKESSEDOUGOU	44	SASSANDRA	51
DIAWALA		BUYO	
FERKESSEDOUGOU		GRABO	
KONG		GRAND BEREBY	
KOUMBALA		GUEYO	
NIELLE		SAN PEDRO	
OUANGOLODOUGOU		SASSANDRA	
GAGNOA	45	SOUBRE	
GAGNOA		TABOU	
GUIBEROUA		SEGUELA	52
OUME		DIANRA	
OURAGAHIO		KANI	
GUGLO	46	MANKONO	
BLOLEQUIN		SEGUELA	
DUEKOUÉ		TIENIGBE	
GUGLO		WOROFI	
TAI		TOUBA	53
TOULEPLEU		BOOKO	
KATIOLA	47	BOROTOU	
KATIOLA		GUINTEGUELA	
NIAKARAMANDOUGOU		KONAN	
TAFIRE		OUANINOU	
		TOUBA	

DABAKALA	54	COTE D'IVOIRE SANS PRECISION	59
BONIEREDDOUGOU			
DABAKALA			
SATAMA SAKOURA			
PAYS			
BENIN	61	SENEGAL	70
GHANA	62	TOGO	71
GUINEE	63	AUTRES PAYS AFRIQUE DE L'OUEST	72
HAUTE VOLTA	64	GABON	73
LIBERIA	65	AUTRES PAYS D'AFRIQUE	74
MALI	66	LIBAN	75
MAURITANIE	67	FRANCE	76
NIGER	68	AUTRES PAYS NON AFRICAIN	77
NIGERIA	69	NON PRECISE	99

CODE PROFESSION - ACTIVITE

Directeurs et cadres administratifs supérieurs	01
Cadre des professions scientifiques, techniques et assimilés	02
Personnels des professions scientifiques, techniques et assimilés	03
Enseignants	04
Personnel administratif et travailleurs assimilés	
Chef de groupe d'employé de Bureau, Secrétaire Direction	10
Agents administratifs (Fonction Publique)	11
Sténo, dactylographes. Perforation	12
Comptable, caissier, travailleurs assimilés	13
Agent PTT	14
Chef service de transport et communication	15
Commis de bureau	16
Personnel administratif et travailleurs assimilés non classés ailleurs	17
Personnel commercial et vendeur	
Directeurs, Propriétaires gerant de commerce moderne	20
Agents commerciaux	21
Commis vendeur, employé de commerce	22
Boutiquier	23
Commerce de Pagnes, vêtements	24
Commerce de vivrier, fruits	25
Commerce produits toilette, collier, Art maroquenerie	26
Commerce d'artisanat "Antiquaire"	27
Commerce articles divers (Disque, Jouet...)	28
Commerce ambulant non précisé	29
Travailleur spécialisé dans les services	
- Agent force publique, militaire, service protection	30
- Gérant ou propriétaire restaurant	31
- Restauratrice. Vendeuse plat préparé ; Maquis, Boisson	32
- Cuisinier, serveur, Barman	33
- Employé de maison, Boy	34
- Gardien immeuble, boutique	35
- Blanchisseur	36
- Tailleur couturier	37
- Coiffeur et assimilés	38
- Photographe, artiste-peintre	39
- Réparateur Appareils électroniques, électriques mécaniques	40
- Horloger, Bijoutier	41

- Chauffeur, chauffeur taxi, Moniteur auto-école	42
- Cordonnier, Maroquinerie, travail cuirs et peaux.....	43
- Jardinier	44
- Boucher, Boulanger	45
- Prostituée	46
- Marabout	47
Ouvrier et Manœuvres, conducteur engins	
- Agent de maîtrise et assimilé	50
- Ouvrier professionnel (Ajusteur, Tourneur) de l'industrie	51
- Plombier, Soudeur, tolier	53
- Maçon charpentier, autres travailleurs constructions	54
- Peintre	55
- Electricien et assimilés	57
- Menuisier, et assimilés	58
- Conducteur d'engin de TP	59
- Docker Manutentionnaire	60
- Manœuvre	61
- Ouvrier non classé ailleurs	62
- Mécanicien	63
Agriculteur, pêcheur	
- Planteur, chef exploitation agricole	70
- Travailleur agricole	71
- Pêcheurs	72
- Autres professions touchant agriculture	73
Autres activités, et travailleurs ne pouvant être classé	
- Propriétaire foncier	80
- Travailleur ayant fait au sujet de la profession une déclaration imprécise ..	81
- Sans profession (pour les + 15 ans)	90
- Non précisé	99
- Pension	82